

Nantes, le 12 Janvier 2012

L'URPS ML s'inquiète des dangers du CESP en Pays de la Loire !

A l'heure du bilan de la première année de mise en place du contrat d'engagement de service public (CESP) et du peu de contrats signés, l'union régionale de professionnels de santé médecins libéraux (URPS ML) des Pays de la Loire exprime son inquiétude sur la mise en œuvre de ce dispositif en région.

Elle fait le constat que l'agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS) engage dans des conditions défavorables à leur installation future les étudiants et internes désireux de signer ce contrat d'aide financière.

L'URPS ML dénonce les dangers et les difficultés que ce dispositif présente pour nos futurs médecins généralistes :

- La mise en place de pénalités exorbitantes en cas de rupture de contrat de la part du bénéficiaire, matière à entrainer un désintérêt total de la part des étudiants.
- Aujourd'hui les problèmes de démographie médicale sont aussi ceux des médecins spécialistes (du second recours). L'absence de détermination de zones fragiles pour ces médecins empêche l'installation de nouveaux spécialistes, hors médecine générale, dans ces zones.
- Est-il raisonnable, sous couvert d'aide financière, d'engager des étudiants en deuxième année de médecine qui découvrent la profession dans le cadre d'une hypothétique installation à 10 ans ?
- Aujourd'hui, l'ARS propose des lieux d'exercice, conformément au décret du 29 Juin 2010, pour les étudiants et internes terminant leurs dernières années d'études. Ces lieux n'ont jusqu'à présent pas été portés à l'attention des comités départementaux des soins du premier recours (CATS), et se révèlent être des pièges pour les futurs médecins généralistes. L'URPS ML s'inquiète alors des critères de sélection choisis par l'ARS concernant les futurs lieux d'exercice proposés aux signataires du contrat et envoyés au centre national de gestion (CNG).

L'URPS ML appelle donc les étudiants et les internes de médecine générale à mesurer les conséquences de ce contrat d'engagement de service public en l'état actuel du dispositif en région Pays de la Loire.

Contact presse

Dr Patrick GASSER - Tél. 02 51 82 44 46 - contact@urps-ml-paysdelaloire.fr

Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins libéraux des Pays de la Loire
13 rue de la Loire – Parc de La Gibraye – Bâtiment C2
44230 - SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE
Tél. 02 51 82 23 01 – Fax 02 51 82 23 15